

Murs acoustiques

Garantie limitée d'un (1) an

EN VIGUEUR EN NOVEMBRE 2020

Veillez lire attentivement les modalités suivantes, car elles sont liées aux conditions d'installation. Industries mondiales Armstrong n'assume aucune autre obligation ou responsabilité de garantie, et elle n'autorise personne à le faire ou à le faire en son nom. Cette garantie explicite est la seule obligation d'Industries mondiales Armstrong et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande ou de bon fonctionnement à quelque fin que ce soit.

Produits :

Panneaux muraux acoustiques SoundSoak[™], Optima[™], et Optima[™] PB Health Zone[™] Santé

Les panneaux muraux acoustiques d'Armstrong[™] (énumérés ci-dessus) sont garantis contre la déformation et la délamination pouvant découler d'un vice de matériau ou de fabrication d'usine, pour une période d'un (1) an à compter de la date d'installation (sauf pour les vices de matériau ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Industries mondiales Armstrong dans les 30 jours de la date d'installation). Cette garantie limitée est assujettie à d'autres conditions mentionnées ci-dessous.

Toutes les garanties limitées des Industries mondiales Armstrong sont assujetties pour des conditions d'utilisation normales. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux vibrations et aux moisissures pouvant résulter de fuites ou de condensation dans le bâtiment, à une humidité excessive, à une accumulation excessive de poussière ou de saleté.

Que fera Industries mondiales Armstrong?

Si Industries mondiales Armstrong confirme un tel défaut du produit, Armstrong livrera, à ses frais (FAB), au lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, dans une quantité égale à la section déterminée défectueuse.

Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?

Cette garantie ne couvre pas les dommages provoqués par les vibrations, le feu, l'eau, les vapeurs chimiques, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales. Si le produit est installé dans, ou si l'installation est par la suite exposée à des conditions anormales (comme celles mentionnées ci-dessus), ceci peut favoriser la croissance de moisissures. Cette garantie ne couvre pas la croissance de moisissures et Industries mondiales Armstrong n'en assume pas la responsabilité. Si le produit est soumis à des conditions anormales, il devra être immédiatement retiré et remplacé dès que les conditions d'installation seront redevenues normales. (Ces systèmes ne peuvent pas être utilisés dans des applications extérieures, en présence d'eau stagnante, ni aux endroits où l'humidité entrera directement en contact avec le mur.)

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION D'INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU IMMATÉRIELS, NI DES BLESSURES CORPORELLES.

Conditions de la garantie

Avant l'installation, les panneaux muraux devront être conservés propres et secs, dans un endroit où la température est contrôlée entre les limites inférieures et supérieures mentionnées ci-dessous pour les produits de fibre de verre et de fibre minérale et ils ne doivent pas être soumis aux conditions anormales. Les plafonds devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de saleté ou de poussière qui risquerait de favoriser la croissance microbienne sur les panneaux. Tous les produits d'Armstrong[™] doivent être installés conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong[™] dudit produit en vigueur au moment de l'installation.

L'installation de tous les panneaux muraux acoustiques en fibre de verre SoundSoak et Optima devra être effectuée lorsque la température sera entre 4 et 49 °C (40 et 120 °F). Tous les travaux humides (plâtrage, béton, etc.) doivent être terminés et secs. Ces conditions de température devront être maintenues durant toute la période de la garantie.

L'installation des panneaux muraux OptimaPB Health Zone[™] santé les panneaux muraux doit être effectuée à au moins 6 pieds au-dessus du sol pour éviter d'endommager le panneau. L'installation de tous les panneaux muraux acoustiques SoundSoak en fibre minérale devra être effectuée à une température entre 0 et 30 °C (32 et 86 °F). Ces conditions de température devront être maintenues durant toute la période de la garantie. Il est nécessaire que la zone soit fermée et que les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) fonctionnent et continuellement en service.



Comment obtenir le service?

Vous devrez aviser Industries mondiales Armstrong par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie, dans les 30 jours de la première observation du défaut, à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc. P. O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, ou appelez-nous au 1 877 ARMSTRONG (276-7876). Dans cette section, les références à Armstrong signifient, aux États-Unis, Armstrong World Industries, Inc., P. O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, et signifie, au Canada : Industries mondiales Armstrong, 255 boul. Montpellier, Montréal, Québec, H4N 2G3.

Comment s'applique la loi?

Cette garantie vous donne des droits légaux précis, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

